

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	7
Absents	4
Votes	
Pour	39
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

Le mercredi 25 septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

de la publication le

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BEZACE Mathilde donne mandat à HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat à BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
LANTERNIER Lucie donne mandat à COELHO Vasco
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
POUDY Franklin donne mandat à DRUART Frédéric

Étaient absent.e.s :

FONDENEIGE Matthias
LEMOINE Nathalie
HUTIN Sébastien
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

O B J E T

Approbation de la convention de partenariat avec la Préfecture de Police - Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris en vue de l'entretien des espaces verts du Centre d'Incendie et de Secours

Approbation de la convention de partenariat avec la Préfecture de Police - Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris en vue de l'entretien des espaces verts du Centre d'Incendie et de Secours

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 fixant les attributions du conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacement-Stationnement-Urbanisme Logement-Développement Durable-Nature en ville-Propreté du 13 septembre 2024,

Vu le projet de convention de partenariat avec la brigade de sapeurs-pompiers de Paris en vue de l'entretien des espaces verts du centre d'incendie et de secours,

Considérant l'intérêt pour la Ville de favoriser l'entretien des espaces verts sur son territoire,

DÉLIBÈRE

Article 1er – Approuve la convention de partenariat avec le Préfet de Police agissant au nom et pour le compte de la Ville de Paris et relativement à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, en vue de l'entretien des espaces verts du centre de secours et d'incendie sis 56-58, rue Jules Vallès à Choisy-le-Roi pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois et à titre gratuit.

Article 2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et tout document afférents à son exécution.

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 25 septembre 2024

Pour extrait conforme,
Tonino Panetta
Maire de Choisy-le-Roi

